



Hôtel de ville
59283 Raimbeaucourt

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

ADVB Energie 2023

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet d'installation d'une pompe à chaleur au restaurant scolaire Louise Michel et de deux automates de régulation de chauffage aux écoles Jules Ferry et Victor Hugo pour un montant de travaux estimé à 43 899 € HT,

ARRETE

Article 1 : pour le projet d'installation d'une pompe à chaleur au restaurant scolaire Louise Michel et de deux automates de régulation de chauffage aux écoles Jules Ferry et Victor Hugo, une subvention au titre de l'ADVB Energie 2023 est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- montant HT de l'opération : 43 899 €
- demande ADVB Energie : 50 % : 21 949,50 €
- autres subventions Etat : /
- autres subventions (Région) : /
- autofinancement : 50 % : 21 949,50 €
- emprunt : /

Un dossier de demande de subvention dont toutes les pièces seront signées par le Maire sera déposé auprès des services du Département du Nord.

Article 2 : le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal

Article 3 : la présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site Internet de la commune.

Publié sur le site Internet
de la commune le 16 février 2023

Fait à Raimbeaucourt,
Le 06 février 2023
Le Maire,



Alain MENSION